

Liste des entreprises et établissements prestataires de service,

dont le périmètre d'intervention dans le cadre de la lutte contre le charançon rouge du palmier ne peut couvrir que les domaines suivants :

SURVEILLANCE / GESTION DE FOYERS PAR ABATTAGE, précédé de l'application de nématodes entomopathogènes et/ou du champignon Beauveria bassiana*

**produit de biocontrôle à base de micro-organismes - l'applicateur doit être en possession d'un Certiphyto valide*

Service Régional de l'Alimentation Occitanie (au 01/04/2026)

Identite	Adr1	dep	Cpostal	Commune (ordre alphabétique par dépt)	Téléphone	Adresse mail
VIAGREEN SARL	30 Rue Henri Rouzaud	11	11100	NARBONNE	04 68 32 95 01 06 28 61 50 89	contact@viagreen.fr
BERNARD Pierre Alexis – PALME D'OC	6 rue pasteur Niemoller	34	34500	BEZIERS	07.78.68.83.28	palme-doc@sfr.fr
AGUER JARDINS	8 Impasse du Roc del Grill	66	66700	ARGELES SUR MER	06.59.42.00.44	aguerjardins@gmail.com
VIAGREEN SARL	1 Rue de la Sardane	66	66200	CORNEILLA DEL VERCOL	06.28.61.50.89	contact@viagreen.fr
OREANE SAS	215 chemin du Pas de la Paille	66	66000	PERPIGNAN	04.68.54.92.72	contact@oreane66.fr
SERPE SASU	4 rue Louis Bleriot	66	66600	RIVESALTES	06.80.46.90.57	dasilva@serpe.fr

Ces entreprises et établissements ont suivi la formation obligatoire pour intervenir sur palmiers dans le cadre de la lutte contre le charançon rouge du palmier
MAIS NE SONT PAS DETENEURS de l'agrément pour les produits phytopharmaceutiques en cours de validité, délivré par la DRAAF - SRAL